



1 - VOTRE SITUATION

NUMERO ALLOCATAIRE _____

ALLOCATAIRE _____
Nom Prénom _____ Situation professionnelle _____

CONJOINT CONCUBIN OU PACSE _____
Nom Prénom _____ Situation professionnelle _____

SITUATION FAMILIALE → En couple : Concubinage Mariage Pacs
→ Seul : Célibataire Divorcé Séparé Veuf ou veuve

ADRESSE _____

ADRESSE e-mail _____@_____

2 - VOTRE DEMANDE



VEUILLEZ CONSULTER LES CONDITIONS AU VERSO, AVANT DE COMPLETER CETTE PARTIE.

ARTICLE(S) QUE VOUS SOUHAITEZ ACHETER : réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, appareil de cuisson, four micro-onde, lave-vaisselle, mode de couchage, meubles de rangement, table de cuisine ou de salle à manger, aspirateur traineau, bureau enfant, chaises, ordinateur et/ou imprimante, cadre de lit, matelas, sommier enfant et adulte.


**POUR QUE VOTRE
DEMANDE SOIT
TRAITEE,
VEUILLEZ JOINDRE
LE DEVIS DE CET OU
CES ARTICLES.**

_____	€
_____	€
_____	€
_____	€
TOTAL	
VOTRE PARTICIPATION (10% MINIMUM DU PRIX TOTAL)	€
MONTANT DU PRET DEMANDE (1 000 € MAXIMUM)	€
MENSUALITE DE REMBOURSEMENT SOUHAITEE (DUREE DE REMBOURSEMENT :	€
12 MOIS MAXIMUM pour un prêt de 0 € à 500 €	
18 MOIS MAXIMUM pour un prêt de 501 € à 700 €	
24 MOIS MAXIMUM pour un prêt de 701 € à 1 000 €	

EXEMPLES :

<u>PRIX TOTAL DU DEVIS</u>	<u>VOTRE PARTICIPATION</u>	<u>PRET</u>	<u>MENSUALITES DE REMBOURSEMENT</u>
500 €	50 €	450 €	11 mensualités de 38 € + 1 de 32 €
650 €	65 €	585 €	17 mensualités de 33 € + 1 de 24 €
800 €	80 €	720 €	24 mensualités de 30 €

3 – SURENDETTEMENT

AVEZ-VOUS DEPOSE UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT ?

OUI NON

N° DE DOSSIER : _____

Si OUI, date de dépôt _____

4 – TUTELLE / CURATELLE / MJAGBF

Bénéficiez-vous (vous ou votre conjoint) d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial) ?

OUI NON

Si oui, merci de faire compléter obligatoirement le verso de cette demande par le tuteur, curateur ou le délégué aux prestations familiales.

P 1020501

Je certifie sur l'honneur que les renseignements cités sur cette demande, ainsi que les documents joints, sont exacts.

Date : _____ Signature Allocataire :

Attention : La Caf vérifie l'exactitude des déclarations. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. L 114-9 du Code de la Sécurité Sociale et L 441-1 du Code Pénal).

CONDITIONS DU PRET	
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> Familles allocataires avec enfant(s) à charge ou familles non-allocataires ayant déclaré une grossesse, à partir du sixième mois. Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 770 € le mois de la demande.
Montant du prêt	<ul style="list-style-type: none"> L'attribution du prêt ne constitue pas un droit, il est accordé dans le cadre d'enveloppes budgétaires limitatives. La Caf 79 délivre les accords tous les 15 jours (le 15 ou le 30 de chaque mois). Le montant du prêt accordé par la Caf est plafonné à 90 % du devis, dans la limite de 1 000 € => le solde sera payé au fournisseur au moment du retrait de l'équipement (le prêt est sans intérêt).
Conditions d'octroi	<ul style="list-style-type: none"> Si un prêt de même nature est déjà en cours de remboursement, il n'est pas possible de prétendre à un nouveau prêt. Obtenir le cas échéant l'accord de la commission de surendettement. Obtenir l'accord du tuteur, du curateur ou du délégué aux prestations familiales en cas de Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF).
Modalités de remboursement	<ul style="list-style-type: none"> Montant de prêt inférieur ou égal à 500 € : remboursement en 12 mensualités maximum retenues sur les prestations familiales. Montant du prêt compris entre 501 € et 700 € : remboursement en 18 mensualités maximum retenues sur les prestations familiales. Montant du prêt compris entre 701 € et 1 000 € : remboursement en 24 mensualités maximum retenues sur les prestations familiales. Mensualités minimales de 20 €. Première mensualité exigible à compter du mois suivant le versement du prêt au fournisseur.
Engagements de l'allocataire	<ul style="list-style-type: none"> Achat dans le mois suivant l'attribution du prêt, sous peine d'annulation de ce dernier. Respect du choix du matériel inscrit sur le devis.
Les étapes de la demande	<ol style="list-style-type: none"> J'envoie ma demande complétée, datée et signée à la Caf avec le devis remis par le magasin. Après étude de ma demande et le cas échéant, la Caf me donne son accord et m'adresse un contrat de prêt, en 2 exemplaires. Je me rends auprès du magasin qui m'a remis le devis dans un délai maximum d'un mois, avec la lettre d'accord et un exemplaire de mon contrat de prêt daté et signé par Madame et Monsieur. Je règle au magasin ma participation de 10 % du coût de l'achat. Le magasin transmet à la Caf le contrat de prêt daté et signé par Madame et Monsieur, la facture d'achat et le reçu de 10 %. Le mois suivant le versement au fournisseur, la Caf prélève la première mensualité prévue jusqu'au remboursement complet du prêt. <p>Aucune somme ne doit être versée auprès du magasin avant l'accord définitif du prêt.</p>

PARTIE RESERVE A VOTRE TRAVAILLEUR SOCIAL (non obligatoire)

QUOTIENT FAMILIAL DE L'ALLOCATAIRE : €

AVIS MOTIVE :

Nom et prénom du Travailleur social : _____

Date : ____/____/____ **Signature et cachet :**

AVIS DU TUTEUR, CURATEUR OU LE DELEGUE AUX PRESTATIONS FAMILIALES (obligatoire)

FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : ____/____/____ **Signature et cachet :**